



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
03/07/2024

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Procurations : 08  
Votants : 28

**OBJET :**

**PATRIMOINE**

-----  
**Vente de la parcelle  
AP 82**  
-----

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

**Présents :**

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

**Absent(s) ayant donné procuration :**

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José,  
Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,  
M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina,  
Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle,  
Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle,  
Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie,  
M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis,  
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

**Absent(s) :**

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

VU la demande de M. FERLUS à la commune, en vue de l'acquisition de la parcelle AP 82 – La Polleda - pour une contenance de 3308 m2,

VU l'évaluation des domaines pour cette parcelle qui est de 3308 €,

CONSIDERANT que l'espace sollicité est situé en zone agricole du PLU et situé en zone BI exposé a un risque modéré d'inondation au PPRNP et partiellement touché par la zone RG et RT respectivement soumises à un risque fort d'érosion des berges et inondations crues torrentielles au PPRNP. Le terrain est en friche et partiellement boisé.

CONSIDERANT que la localisation de cette parcelle est d'intérêt à rendre plus homogène l'ensemble foncier de Monsieur FERLUS étant déjà propriétaire des parcelles mitoyennes sur deux côtés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la vente de la parcelle AP 82 – La Polleda - d'une superficie de 3308 m<sup>2</sup>, évaluée par la Direction des Finances Publiques au prix de 3 308.00 €, à M. FERLUS Jean-Paul domicilié 17 rue Francesc Irla à Céret,

- **DIT** que les frais, droits et honoraires y compris ceux de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**Simon REDONDO**